

Lexbase Formation

Rep032

AT/MP : de la déclaration à la contestation des décisions de la CPAM

Matière

Droit du travail

Formation

Pédagogique

Date

08/11/2022 - 17 :00

Durée 2 h

Prix 130€

Responsable pédagogique

June PEROT

Taux validation de la formation

98 %

Taux de satisfaction des apprenants

89 %

Référent Handicap

Fabien GIRARD

Intervenants :

Yann BOUGENAUX : Avocat associé OREN AVOCATS, spécialisé en droit du travail – accident du travail et maladies professionnelles, au sein du Barreau de Lyon

Florent JOUBERT : Avocat au Barreau de Lyon, exerçant en droit du travail et de la sécurité sociale, au profit des salariés

Notions et questions abordées

AT/MP : de la déclaration à la contestation des décisions de la CPAM

Comment suivre les procédures devant la CPAM et, le cas échéant les contester ? Regards croisés employeur/salarié

PRÉSENTATION

Face à la dématérialisation des procédures, il devient impératif de s'emparer des procédures accident du travail et maladie professionnelle, que ce soit pour les entreprises mais également pour les salariés.

Lors de cette session de formation, les intervenants porteront un regard critique sur les situations que peuvent rencontrer les entreprises et les salariés. Un regard croisé qui permet d'appréhender la matière et intégrer dans sa pratique les bons réflexes.

PROGRAMME

- Comment déclarer l'AT/MP ?
- Comment suivre la procédure devant la CPAM ?
- Comment contester la décision de la CPAM ?
- Quels sont les impacts des contestations ?

OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures AT/MP
- Savoir déclarer un accident ou une maladie professionnelle
- Savoir contester une décision de la CPAM
- Intégrer dans votre pratique les enjeux de la matière

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Avocats, DRH, préventeurs, experts-comptables...

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire.
- Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation.
- Ce webinaire permet de valider 2heures au titre de la formation continue.
- Sous réserve d'un nombre minimum de 50 inscrits. Dans le cas contraire, Lexlearning se réserve le droit d'annuler le webinaire et de procéder au remboursement des inscriptions.